

Renseignements communiqués par les États membres sur les aides d'État accordées conformément au règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission, du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

Numéro de l'aide	SA.101788	
État membre	France	
Numéro de référence de l'État membre		
Région	France	
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Direction Générale des Entreprises (DGE) 67 rue Barbès BP 80001 94201 Ivry sur Seine Cedex	
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Régime exempté de notification relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures de recharge ou de ravitaillement accessibles au public pour les véhicules routiers à émissions faibles ou nulles	
Base juridique	Constitution du 5 octobre 1958 Code général des collectivités territoriales (CGCT)	
Type de la mesure	Régime d'aide	
Modification d'une mesure d'aide existante		
Durée	01.02.2022 - 31.12.2023	
Secteurs économiques	Secteurs économiques éligibles au bénéfice de l'aide	
Type de bénéficiaire	petites et moyennes entreprises, grandes entreprises	
Budget	Budget annuel: 130 000 000 EUR	
Pour les garanties		
Forme de l'aide	Subvention/Bonification d'intérêts, Prêt/Avances récupérables, Garantie (le cas échéant, avec référence à la décision de la Commission(10)), Avantage fiscal ou exonération de taxation	
Référence à la décision de la Commission		
Si cofinancement par des fonds communautaires		
Objectifs	Intensité maximale de l'aide en % ou montant maximal de l'aide en devise nationale	Suppléments pour PME en %
Aides à l'investissement en faveur des infrastructures de recharge ou de ravitaillement accessibles au public pour les véhicules routiers à émissions de carbone faibles ou nulles (article 36 bis)	100	

Lien internet vers le texte intégral de la mesure d'aide
<https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr>

-